

CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE EN MATIERE FISCALE

STE n° 127 - Strasbourg, 25.I.1988, telle qu'amendée par le Protocole de 2010

BELGIQUE

Compilation des Déclarations actuellement en vigueur (*) concernant

Annexe A - Impôts auxquels s'applique la Convention (Article 2).	X
Annexe B - Autorités compétentes (Article 3).	X
Annexe C - Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention (Article 3).	-

Déclarations consignées dans une lettre du Représentant Permanent de la Belgique, en date du 7 février 1992, remise lors de la signature le 7 février 1992 - Or. fr., amendée lors du dépôt de l'instrument de ratification auprès du Secrétaire Général de l'OCDE le 1er août 2000 (en vigueur depuis le 1er décembre 2000)

ANNEXE A – Impôts auxquels s'applique la Convention :

- . **Article 2, paragraphe 1.a.i:**
 - . Impôt des personnes physiques;
 - . Impôt des sociétés;
 - . Impôt des personnes morales;
 - . Impôt des non résidents;
 - . Précompte mobilier, précompte professionnel;
 - . Centimes additionnels à l'impôt des non-résidents.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.i:**
 - . Centimes et taxes additionnels à l'impôt des personnes physiques;
 - . Précompte immobilier et centimes additionnels audit précompte.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.A:** Droits d'enregistrement frappant les donations entre vifs.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.C:** Taxe sur la valeur ajoutée.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.D:**
 - . Droits d'accise;
 - . Droits d'accise spéciaux;
 - . Taxe annuelle sur les contrats d'assurance;
 - . Taxe annuelle sur les participations bénéficiaires.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iv.A:** Droits de succession et de mutation par décès.

ANNEXE B – Autorités compétentes

Le Ministre des Finances ou un représentant autorisé.

ANNEXE C – Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention

--

(*) Situation au 1er Janvier 2021. Pour une Chronologie complète des déclarations, veuillez consulter notre site, rubrique [Recherches](#).
Source : Bureau des Traités du Conseil de l'Europe sur <http://conventions.coe.int>